

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL de la
COMMUNE DE MAREST SUR MATZ
Département de l'Oise
Séance ordinaire du 25 mars 2024 à 19h**

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 060-216003756-20240325-2_2024_02_01-DE



Nombre de membres
- effectif légal 11
- en exercice 11
- présents : 08
- pouvoirs : 03
- suffrages exprimés : 11

Date de convocation
13/03/2024
Date d'affichage
13/03/2024

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel des séances sous la présidence de M. Christian LÉPINE, le Maire

Présents : MM. LÉPINE. BOURDON. GOBET. DANGREAUX. DUVAL. MEUNIER. VIGOGNE. PAREDES

Absents excusés : M. VERNEY qui donne pouvoir à M. PAREDES - M. LEGRAND qui donne pouvoir à Mme DUVAL - M. BONICHOT qui donne pouvoir à Mme VIGOGNE

Secrétaire de séance : Mme Céline MEUNIER

2.2024.02 : Objet : Affectation des résultats 2023

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal l'affectation suivante des résultats 2023 .

Excédent de fonctionnement : 169 195.20 € - Excédent d'investissement : 41 569.76 €

Ces résultats seront reportés au BP 2024 de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Compte 002 Recettes : 169 195.20 €

Section d'investissements :

Compte 001 Recettes : 41 569.76 €

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus

Pour extrait conforme

Le Maire

M. Christian LÉPINE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	29 982,35	338 316,27	368 298,62
	Recettes réalisées (1)	B	32 669,08	378 249,21	410 918,29
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	63 067,00	461 147,00	524 214,00
	Dépenses réalisées (1)	E	24 183,97	331 884,74	356 068,71
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	8 485,11	46 364,47	54 849,58
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	33 084,65	122 830,73	155 915,38
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	41 569,76	169 195,20	210 764,96
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	41 569,76	169 195,20	210 764,96

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre